



VOS RÉF.	Votre mail du 1 ^{er} mars 2021	DDTM de l'Aude
NOS RÉF.	TER-ADM-2021-11138-CAS-156373-G4J9W6	105 Boulevard Barbès 11838 CARCASSONNE Cedex
INTERLOCUTEUR	Julien Brun	
TÉLÉPHONE	06.22.78.35.43	
E-MAIL	rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com	
OBJET	Enquête Publique Carte communale de Fendeille	Marseille, le 16 mars 2021

Monsieur CEREZA,

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension (supérieur à 50 kV) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect, notamment, de la réglementation technique (l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

RTE souhaite, par la présente, faire part d'un certain nombre d'observations afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique.

A cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, est implanté un ouvrage du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la dénomination ci-dessous.

Il s'agit de la ligne aérienne 63 000 volts :

LIGNE AERIENNE 63kV BAGATELLE – BRAM – CASTELNAUDARY - VALGROS

Observation n°1 : Reporter en annexe les servitudes d'utilité publique I4 :

1.1 Le plan des servitudes

En application des articles L. 151-43 et L. 152-7 du Code de l'urbanisme, il convient d'insérer en annexe à la Carte communale les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, que constituent les ouvrages électriques listés ci-dessus (servitudes I4), afin que celles-ci puissent être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Commune de Fendeille
Département de l'AUDE


www.rte-france.com 05-09-00-COUR



Nous vous informons que le tracé de nos ouvrages est disponible sur le site de l'Open Data de Réseaux Energies : <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>.

Vous pouvez télécharger les données en vous y connectant.

1.2 Liste des servitudes

Compte tenu de l'impérative nécessité d'informer exactement les tiers de la présence de ces ouvrages (sécurité et opposabilité), et en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du sol, il convient de noter, au sein de la liste des servitudes, l'appellation complète et le niveau de tension des servitudes I4, ainsi que le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseaux chargé de la mise en œuvre des opérations de maintenance sur votre territoire :

RTE - Groupe Maintenance Réseaux Languedoc-Roussillon
Avenue de Badones Prolongée
34500 BEZIERS

Observation n°2 : Prise en compte des ouvrages du réseau public de transport d'électricité

RTE demande, en vertu de l'article L. 161-4 du Code de l'urbanisme, que ses ouvrages soient pris en compte, non seulement dans les secteurs constructibles, mais également dans les secteurs non constructibles, au titre des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs que constituent les ouvrages de RTE en tant qu'ouvrages nécessaires au service public du transport d'électricité.

Il s'agit pour RTE de conserver la possibilité de modifier ses constructions pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques mais également de pouvoir effectuer les opérations de maintenance et les réparations nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des ouvrages de transport d'électricité (élagage, mise en peinture, changement de chaîne d'isolateurs, remplacement d'un support en cas d'avarie...).

Pour information, nous vous précisons qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme afin de vérifier la compatibilité des projets de construction avec nos ouvrages, au regard, notamment, des prescriptions fixées par la réglementation technique. A ce titre, le Service en charge de ces questions est : Rte - Groupe Maintenance Réseau Languedoc - Roussillon.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle Odone-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement Tiers